



COMMISSION FEDERALE DES OFFICIELS

Montée des arbitres en HN3

Dispositions exceptionnelles pour la saison 2018 / 2019



Montée des arbitres en HN3

Contexte : la **modification du Championnat NM1** en deux poules de 14 équipes nécessite un nombre plus important d'arbitres pour officier sur la division.



Commande du HNO : besoin identifié de **18 arbitres supplémentaires** pour compléter le groupe HN3.



Proposition de la CFO : **dispositif exceptionnel de montées à partir du groupe national** car le processus actuel ne permet de fournir qu'un maximum de 12 arbitres pour l'accession en HN3.

Montée des arbitres en HN3



Les règles de montées / descentes des arbitres entre le groupe national et le groupe HN3 sont communiquées en début de saison et fixées par la Charte des officiels.



Les dispositions exceptionnelles pour la saison 2018 / 2019 ne pourront se faire qu'à l'avantage des officiels, sans changement des critères initiaux, sans contrainte ou examen supplémentaire.

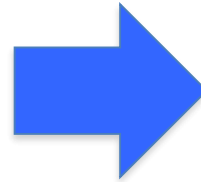
Montée des arbitres en HN3

Dispositif actuel

Stage accession HN – 12 candidats (INSEP - Camp LNB)

- ✓ 6 arbitres nationaux classés 1^{ers} dans chaque zone.
- ✓ 1 arbitre féminine nationale classée 1^{ère} au niveau national, toutes zones confondues.
- ✓ 5 arbitres sélectionnés lors du stage national de Cholet.

Montées dans l'ordre du classement du stage, selon les besoins du HNO.



Saison 2018 / 2019

12 montées directes, sans stage

- ✓ 6 arbitres nationaux classés 1^{ers} dans chaque zone.
- ✓ 1 arbitre féminine nationale classée 1^{ère} au niveau national, toutes zones confondues.
- ✓ 5 arbitres sélectionnés lors du stage national de Cholet.



Stage accession HN – 12 candidats (INSEP - Camp LNB)

- ✓ 6 arbitres nationaux classés 2^{èmes} dans chaque zone.
- ✓ 1 arbitre féminine nationale classée 2^{ème} au niveau national, toutes zones confondues.
- ✓ 5 arbitres suivants dans la sélection du stage national de Cholet.

6 montées supplémentaires dans l'ordre du classement du stage.



Montée des arbitres en HN3



Toute accession directe au groupe HN3 ou candidature au stage accession HN est conditionnée au fait d'être :

- *arbitre du groupe national.*
- *arbitre national stagiaire et de réussir le concours arbitre national à la fin de la saison (résultats connus en mai 2018).*

Si un arbitre est sélectionné pour l'accension directe au groupe HN3 ou pour une candidature au stage accession HN au titre de plusieurs critères (classement zone, classement national féminin ou classement du stage de Cholet), le suivant dans la catégorie sera sélectionné, après avis de la CFO.



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80